

02.11.18.

Dans le cadre des *Journées décentralisées 2018 de l'AFDC* sur le thème *Justice(s) et Constitution*

Colloque sur Justice administrative et Constitution de 1958

à tenir le 10 janvier 2019, en salle des Conseils de Paris II,
avec un déjeuner à l'appartement décanal.

organisé, dans le cadre de l'Institut Cujas et avec son soutien administratif,
par le CRDA et le CECP.

Le comité scientifique est formé des professeurs Guillaume DRAGO, Olivier GOHIN,
Armel LE DIVELLEC et Benoît PLESSIX.

Rapport introductif : Guillaume **DRAGO**, *professeur à l'Université Panthéon-Assas*

I. Matinée : Juridiction administrative et Constitution

Présidence : Yves **GAUDEMET**, *professeur émérite à l'Université Panthéon-Assas*

1. Compétences du juge administratif et Constitution : Camille **BROYELLE**, *professeur à l'Université Panthéon-Assas*

2. Procédure juridictionnelle administrative et Constitution : Bertrand **SEILLER**, *professeur à l'Université Panthéon-Assas*

3. Table ronde sur Déontologie du juge administratif et Constitution : approche comparative
Robert **ANDERSEN**, *ancien premier président du Conseil d'État de Belgique*, Mattias **GUYOMAR**, *conseiller d'État, président de chambre à la section du contentieux, professeur associé à l'Université Panthéon-Assas*, Bruno **PIREYRE**, *président de chambre à la Cour de cassation* et Alexandra **STOLZ-VALETTE**, *premier conseiller à la Cour administrative d'appel de Paris*,

Déjeuner

II. Après-midi : Contentieux administratif et Constitution

Présidence : Didier **TRUCHET**, *professeur émérite à l'Université Panthéon-Assas*

1. Juridiction administrative générale et Constitution : la question de l'inconstitutionnalité devant le TA de Paris : Samira **HAMDI**, *conseiller au Tribunal administratif de Paris*

2. Juridiction administrative spécialisée et Constitution : l'exemple de la Cour nationale du droit d'asile : Florian **POULET**, *professeur à l'Université d'Évry-Val d'Essonne, juge-avocat à la Cour nationale du droit d'asile*

3. Le Conseil d'État, juge des référés administratifs et Constitution : Bernard **STIRN**, *conseiller d'État, ancien président de la section du contentieux*

4. La Constitution dans le contentieux fiscal devant le juge administratif : Martin **COLLET**, *professeur à l'Université Panthéon-Assas*

Rapport de synthèse : Olivier **GOHIN**, *professeur à l'Université Panthéon-Assas*